



FFvolley

LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

Jean-François MOLEY – Président

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs Elite

Mjf/PI – Réf : CCEE- DTN n° 20em0678

Choisy le Roi, le 03 juin 2020

Affaire suivie par Jean François MOLEY
Tél : 01.58.42.22.25 (secrétariat CCEE Laurence)
E. Mail : secretariat.formation@ffvb.org

Objet : Demande de Conformité Entraîneur (DCE) pour la saison 2020/2021 (Elite).

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme chaque année, vous trouverez ci-dessous les éléments pour la Demande de Conformité des Entraîneurs de votre équipe en Division Elite.

Entraîneur Principal Elite

Exigences demandées :

- 1.** Il doit être :
 - a.** Titulaire d'une licence encadrement et, au moins, de la 1^{ère} étape du DEE1 VB.
 - b.** De plus, nous nous permettons de vous préciser une nouvelle fois que l'enseignement contre rémunération est soumis à l'article L212 – 1 Livre II du Code du Sport. Les diplômes reconnus en volley-ball étant les BP JEPS mention Volley-Ball ou sport collectifs mention Volley-Ball, DE JEPS mention Volley-Ball, ou DES JEPS Performance mention Volley-Ball.
 - c.** Il doit également être à jour de la **Formation Professionnelle Continue (FPC)** au moins tous les 2 ans.

Demande de Conformité Entraîneur 2020/2021

Chaque entraîneur(e), principal(e) doit recevoir en effet, comme avant chaque saison, une « Conformité Entraîneur » délivrée par la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE).

Le formulaire de Demande de Conformité Entraîneur pour la saison 2020/2021 (*ci-joint*) doit être envoyé avant la date suivante :

- le **15 juillet 2020** pour votre **entraîneur principal**.

Nous vous rappelons que « la Conformité Entraîneur » ne sera délivrée que si vos entraîneurs possèdent le niveau de diplôme requis pour la compétition Elite conformément aux textes réglementaires CCEE.

Dispositif spécifique à la Division Elite en vue d'une éventuelle éligibilité

Conformément au cahier des charges de la Division Elite, si votre club envisage de monter en division supérieure, il lui faut donc être Eligible et respecter un certain nombre d'obligations supplémentaires, afin de se préparer aux exigences de la LNV.

Dans ce cadre, merci de nous communiquer en même temps que la « Demande de Conformité Entraîneur », soit pour le 15 juillet 2020 au plus tard, le contrat de l'entraîneur de votre équipe Elite, afin que les juristes de la FFvolley étudient son respect par rapport aux exigences établies.

Fédération Française de Volley

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex

T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org



FFvolley

Fichier Central des Entraîneurs et Nouveaux Diplômes

La CCEE vous informe que vous pourrez imprimer, en format A4 ou carte de visite, les diplômes directement depuis l'accès personnel dans l'Espace Entraîneur.

Fichier EAPS

Déclarez votre activité et obtenez votre carte professionnelle sur <https://eaps.sports.gouv.fr>. Après vérification de votre honorabilité, vous recevrez votre nouvelle carte professionnelle, format carte bancaire (*votre espace personnel EAPS est dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité.*)

Soyez certain que l'action première de la CCEE est de vous accompagner (clubs et entraîneurs) et de vous aider à améliorer le développement qualitatif de notre sport. Vous pouvez être persuadés que nous ne relâcherons pas nos efforts à l'avenir pour continuer de structurer, développer les compétences des entraîneurs et encadrants tout en gardant notre ligne de conduite dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, transparence, équité et communication.

Les membres de la CCEE, et moi-même, vous souhaitons une excellente saison sportive 2020-2021.

CCEEment vôtre.

Pour l'Equipe de la CCEE.

Jean-François MOLEY